

PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

SOUTIEN AUX DROITS DES PAYSANS

Résolution interpartis adressée au Conseil fédéral

N° 146

Durant sa session du mois de mars 2012, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a débattu de l'idée d'établir une convention mondiale sur les droits des paysans. Cette convention, qui vise à améliorer la protection des paysannes et des paysans, fixerait des règles sur des questions telles que le droit à la terre, le droit à des revenus et à des salaires équitables ou la reconnaissance des droits des paysans sur les semences.

Arguant que la protection des paysans était déjà établie au sein de différents textes et traités internationaux, la délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'Homme s'est opposée publiquement au projet d'un nouvel instrument juridique. Cette position est d'autant plus étonnante, voire incompréhensible, quand on sait que la Suisse a refusé il y a quelques années de signer le protocole facultatif permettant de mettre en œuvre les droits existants.

Avec sa décision du mois de mars dernier, la Suisse s'est distinguée comme le seul pays à refuser l'idée d'un projet de convention internationale sur la protection des paysans. Les intérêts des géants mondiaux de la production de semences et des questions liées à la propriété intellectuelle sur le vivant semblent être une des causes de la non-entrée en matière de notre pays sur cet objet.

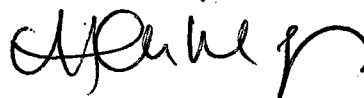
Pour l'agriculture de notre canton et du reste de la Suisse, le constat n'est pas positif non plus: coûts de production non couverts, prix du lait toujours plus bas, disparition de la paysannerie (plus de mille fermes laitières par année), chômage, surproduction de beurre aux frais du contribuable et de l'environnement, concurrence déloyale par l'importation d'aliments produits dans des conditions sociales et environnementales inacceptables et interdites chez nous etc..

Le Parlement jurassien, sensible à la protection des droits des paysans en Suisse comme dans le monde, invite le Gouvernement fédéral à défendre les droits de ces derniers et lui demande par cette résolution de revoir sa position sur le projet de convention internationale qui sera remis avant l'été à l'ordre du jour du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Delémont, le 23 mai 2012

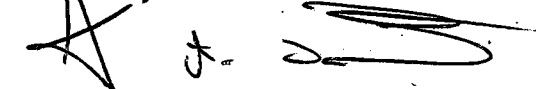
La responsable de la résolution :

Erica Hennequin

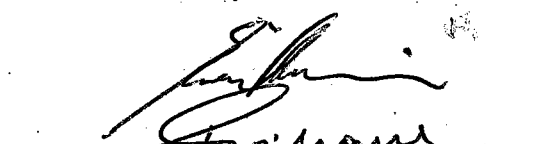
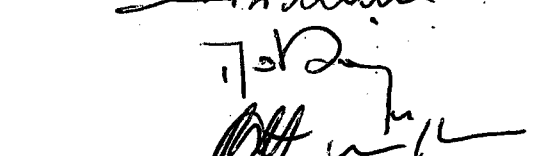


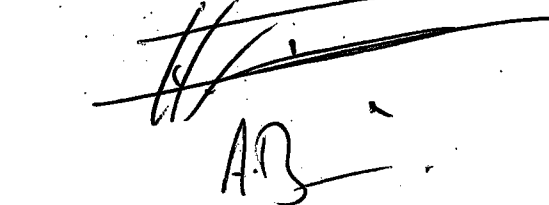
Groupe CS-POP et VERTS :



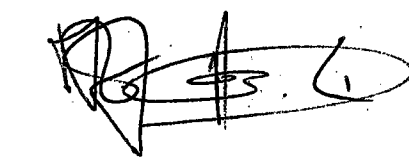
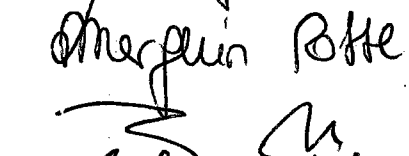
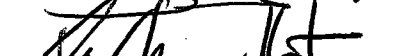


Groupe PDC-JDC :

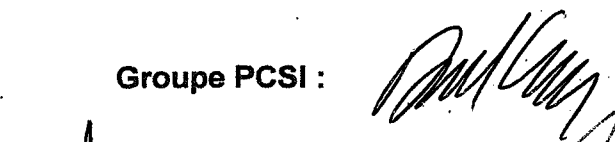
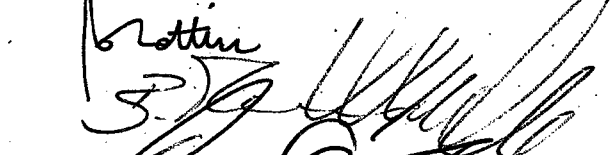
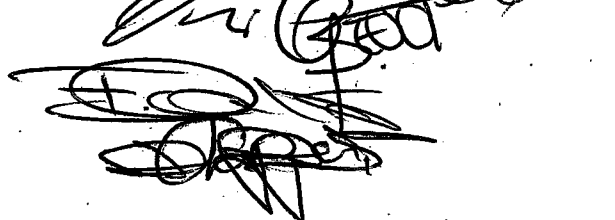





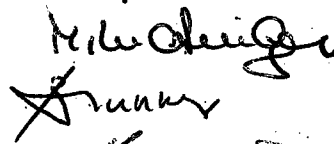
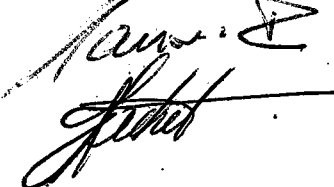
Groupe PS

 L. G. L.
 A. Veyra
 J. L. L.
 M. B. B.
 A. B. B.

Groupe PCSI :

Groupe PLR :

Groupe UDC :

